



# LE MÉDAILLON D'EMMANUEL-MARIE DE COCK

(1787)

---

Pl. X.

Au début de 1787, l'opposition des Belges aux réformes de Joseph II avait pris une forme précise; les Etats de Brabant manifestaient celle-là clairement: le 19 avril, ils avaient refusé les subsides demandés, et adressé aux Gouverneurs généraux des protestations accompagnées de l'énoncé de tous leurs griefs (1).

Les Etats de Brabant possédaient alors comme greffier et pensionnaire Emmanuel-Marie De Cock (2). Celui-ci était né à Malines, le 13 décembre 1742. Son père, Jacques-Nicolas De Cock, avait été à la fin de sa carrière conseiller au Conseil privé; sa mère, Anne-Adolphine van Ertborn, appartenait à la noblesse malinoise. Emmanuel-Marie avait fait des études de droit à l'Université de Louvain, où il avait conquis le diplôme de licencié ès-lois le 23 août 1763. Son père lui avait fait ensuite obtenir la brabantisation qui lui permettait d'exercer toutes les charges de l'Etat. Il avait été d'abord premier pensionnaire de la ville de Bruxelles (27 févr. 1775), puis, le 11 novembre 1775, il avait été choisi comme second pensionnaire des Etats de Brabant, à l'initiative de l'ordre de la noblesse. Il était devenu premier pensionnaire en 1787.

Le rôle de greffier pensionnaire des Etats était important. Ce personnage était le conseiller juridique de l'assemblée;

---

(1) Voy. *Revue*, 1923, p. 203, n. I.

(2) Sur Emmanuel-Marie de Cock et sa famille, voy. [J. DE TROOZ], *La famille De Cock, originaire de Saint-Nicolas, au Pays de Waes*. Louvain, 1892, pp. 10 et 11. A' consulter aussi: P.-A.-F. GÉRARD, *Fernand Rapedius de Berg*. Bruxelles, 1842, p. 165, n. I.

c'était lui aussi qui rédigeait les résolutions ; si, par son prestige personnel, il savait prendre de l'autorité sur l'assemblée, son action pouvait être efficace et son influence considérable.

C'est, semble-t-il, ce qui arriva pour Emmanuel De Cock : il encouragea les Etats dans leur résistance, tout particulièrement dans la question de la réforme des tribunaux.

Entretiens, Henri Van der Noot avait fait donner lecture aux Etats de Brabant, le 23 avril 1787, de son *mémoire sur les droits du peuple brabançon et les atteintes y portées au nom de S. M. l'Empereur et Roi depuis quelques années* (1). Les Etats avaient voté des félicitations à l'auteur, et leur résolution, signée de De Cock, avait été imprimée en tête du mémoire, qui obtint à ce moment une grande vogue.

Devant l'effervescence qui se manifestait pour la défense des privilèges, les gouverneurs généraux se virent dans l'obligation de « tenir en surséance absolue et parfaite, sans limitation ni exception aucune, toutes les dispositions contraires, » directement ou indirectement à la Joyeuse Entrée (2) ».

C'était une grande victoire pour les Brabançons. Le lendemain, le peuple détela les chevaux du carrosse des gouverneurs généraux et traîna ceux-ci triomphalement à travers la ville.

De Cock et Henri Van der Noot furent considérés comme les artisans de ce succès, et il en résulta pour eux une grande popularité qui nous est révélée par les pamphlets de l'époque. A ce moment, c'est Emmanuel De Cock qui est considéré comme le grand homme.

« L'âme de Morus se découvrirait sans doute au besoin, et » dans le vertueux De Cock, et dans chaque membre des Etats » de Brabant ; mais osez croire, ô mes frères, que ce ne sera » point le même rôle qu'ils auront à jouer ! Joseph II conser- » vera vis-à-vis de vous le caractère d'un souverain équitable ; » vous serez gouvernés selon vos lois, il sera votre père et ne » fera pas égorger ses enfants (3). »

(1) Publié à Bruxelles, sans nom d'imprimeur. 4+66 pp. in-4°.

(2) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*. Bruxelles, 1845, t. II, p. 322.

(3) *Apostrophe aux Belges*. s. l. n. d. (mai 1787). Pamphlet. (Bibliothèque royale de Belgique, V. H. 27149, 8°, t. 6, 2), p. 4.

» Sage De Cock, vénérable pensionnaire, Sagermans et  
 » Beeckmans, respectables commissaires des Nations des trois  
 » chefs-villes du Brabant ! Immortel Van der Noot, digne avo-  
 » cat du Peuple ! Non : les Barneveld, les De Witt et les Morus  
 » ne seront jamais représentés par vous sur les échaffauds de  
 » nos villes ; vos représentations successives, ainsi que celles  
 » des diverses provinces, feront connaître au Souverain ce qui  
 » convient au bonheur des Belges, et vous serez favorablement  
 » écoutés (1).

La révolution commençait avec une allure d'optimisme. On fêtait déjà son triomphe, alors qu'elle couvait simplement. L'auteur de *l'Epoque la plus mémorable des fastes belgiques* (2) proposait l'érection d'une pyramide qui représenterait « l'union et la force de nos divers Etats ». Il devait y en avoir une dans chaque ville. Celle de Bruxelles, dont il donne le dessin, devait porter sur l'une de ses faces les noms des membres des Etats de Brabant et sur la bordure inférieure, il proposait d'inscrire en grands caractères le nom de De Cock. Enfin, il prévoyait que les portraits des « libérateurs de leurs concitoyens » allaient être transmis à la postérité :

« Les ciseaux de nos statuaires, les pinceaux de l'école fla-  
 » mande vont certainement reprendre leur ancienne énergie  
 » pour nous donner les portraits de tous ceux qui ont coopéré  
 » au salut de la nation, les portraits de tous ceux dont la sa-  
 » gesse et le courage éloignent à jamais de nos Provinces Bel-  
 » giques l'oppression et la misère, et à qui nos enfants auront  
 » l'obligation inappréciable d'être nés libres au sein de l'abon-  
 » dance (3). »

Il existe des éventails, datant de cette époque, ornés d'un écu aux armes de Brabant accosté à gauche du portrait de De Cock, et à droite de celui de Vander Noot, tous deux en médaillon. De Cock est représenté de trois quarts à droite, en buste long, nu-tête, le chapeau sous le bras gauche. Il est vêtu

(1) Même pamphlet, p. 6.

(2) *L'époque la plus mémorable des Fastes Belgiques*, arrivée le 30 mai 1787. A Bruxelles, 1787. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8°, t. 2, 1).

(3) *Hommages dus à ceux qui ont présentement illustré les Fastes Belgiques*. S. l. n. 5. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8°, t. 2, 2), p. 2.

de noir, et le champ est colorié en jaune. Au dessous, sur une bandelette, on lit DE COCK, PENSIONNAIRE DES ETATS DE BRABANT, et plus bas, à gauche, se trouvent les quatre vers suivants :

Défenseurs courageux de la cause publique,  
Incorruptible appui des lois,  
Son pays lui donna la couronne civique  
Pour avoir deffendu ses droits.

Par Mme P..., de Bruxelles.

Ce sont là, évidemment, quatre vers de La Pinaud, l'inspiratrice de Van der Noot, à qui, de son côté, est consacré un second quatrain sous son portrait sur le même éventail (1)

Remarquons donc qu'à ce moment De Cock est considéré comme le leader de la résistance à l'Autriche. Les pamphlets le citent en toute première ligne, avant Van der Noot, et sur l'éventail il occupe la place d'honneur.

Entretemps, le mouvement continuait. Van der Noot organisait les corps de volontaires agrégés aux Serments. Sa popularité croissait : nous avons vu qu'en août son médaillon, exécuté par le sculpteur Jos. Fernande, avait été mis partout en souscription. Mais Joseph II demeurait intraitable. Il refusait de ratifier les concessions faites par les Gouverneurs généraux. Le gouvernement local, inquiet de la constitution des corps de volontaires, voulait en obtenir la dissolution. Les volontaires se refusaient à dépouiller leurs uniformes et à quitter leurs insignes. Van der Noot lui-même, qui les y engageait, fut couvert de huées. Le lendemain, le 20 septembre 1787, De Cock, en exécution d'une résolution des Etats, réussit à les convaincre (2). D'autre part, les Etats pressaient le comte de Murray de ratifier les édits provisoires des archiducs. Devant la menace du soulèvement de la ville, le ministre céda, et le 21 septembre, à onze heures et demie, le duc d'Ursel, le marquis de Chasteleer et De Cock, précédés du porte-étendard de Brabant, portant le drapeau blanc, parurent au haut de l'escalier de l'hôtel de ville pour annoncer au peuple le succès des Etats (3).

(1) Un de ces éventails m'a été obligeamment communiqué par M. Demeulenaere.

(2) D'après la chronique de Goetviel. Bibliothèque royale, Manuscrit n° 15952, fo 305.

(3) *Relation de ce qui s'est passé à Bruxelles depuis le 15 septembre jusqu'au 21 1787.* A Bruxelles, 1787. (Bibliothèque royale, V. 10317, 46, n° 27), p. 13.

La popularité de De Cock fut alors à son apogée. Son portrait fut exécuté en médaillon pour faire pendant à celui de Van der Noot. On n'en connaît qu'un exemplaire découvert au Musée Gruthuse, à Bruges, par M. A. Visart de Bocarmé qui a bien voulu me le signaler pour que je le fasse connaître. En voici la description :

DE COCK PENSIONNAIRE DES ETATS DE B B ES  
DR<sup>S</sup> DEFENSEUR. D. L. P. 1787. Buste à droite de De Cock, nu-tête, de longs cheveux tombant sur les épaules, vêtu d'un habit à revers de dentelle, et enveloppé dans un manteau. Au-dessus, une couronne de chêne englandé qui partage l'inscription en deux parties et renferme les deux B.

Médaillon ovale de 40×50 cm. Plâtre. Musée Gruthuse, à Bruges. Un moulage au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Pl. X.

Ce médaillon est extrêmement curieux. Il forme pendant à celui de Van der Noot (1), dont il a exactement les dimensions. De plus, l'inscription est copiée machinalement sur celle du médaillon de ce dernier, et ce, au point d'être mal copiée. Il manque, en effet, LIC, licencié, devant *es droits*, qui n'a pas de sens, isolé comme il est. L'auteur s'est borné à reproduire l'inscription du médaillon de Van der Noot, à partir de la couronne. Il avait bien fallu modifier l'autre partie pour y placer le nom de De Cock et ses titres; comme ceux-ci étaient trop longs, *Brabant*, abrégé en B. B. a pris place à l'intérieur de la couronne. Et cette couronne, c'est la couronne civique dont parlent les vers de La Pinaud.

L'œuvre n'est pas signée. Mais étant donné le parallélisme qu'elle présente avec le médaillon de Van der Noot, il ne peut guère y avoir de doute qu'elle ne soit également due à Joseph Fernande. Le portrait est peut-être moins bon que celui de Van der Noot, au point de vue artistique; il n'y a pas assez de liaison entre les plans, mais le travail est analogue en tout point à celui du portrait du tribun brabançon. Si le médaillon de De Cock n'est pas arrivé à Bruges en 1787, il y aura été transporté par Fernande lui-même lorsqu'il rentra dans sa ville natale. On doit pencher pour cette seconde hypothèse, surtout

(1) Voy. Victor TOURNEUR, *Le Médaillon de Henri Van der Noot sculpté par Joseph Fernande*. (*Revue belge*, 1923, pp. 203-213.)

que le médaillon n'est pas signé, ce qui peut faire penser qu'il est resté en la possession de l'artiste.

Le médaillon de De Cock ne semble pas avoir été lancé dans le public par souscription, du moins, n'avons-nous pas trouvé de traces de semblable opération. Nous n'avons relevé dans les journaux de l'époque aucune annonce qui y fît allusion. Il est donc probable qu'il fut peu répandu.

La popularité de De Cock fut d'ailleurs de courte durée. Le greffier pensionnaire des Etats de Brabant allait être amené à combattre cette révolution qu'il avait contribué à déclancher.

De par ses fonctions, il était en rapports constants avec les membres du Gouvernement autrichien en Belgique : c'était lui qui servait d'intermédiaire entre eux et les Etats de Brabant (1).

Se laissa-t-il gagner à la cause autrichienne, ou fut-il effrayé par les progrès de la révolution qui couvait, et voulut-il mettre un frein à celle-ci, il est impossible de le dire faute d'une documentation intime. L'une et l'autre hypothèse peuvent également se confondre, car De Cock a pu être persuadé qu'il servait son pays en secondant le ministre plénipotentiaire.

C'est, en tout cas, dès février 1788 que De Cock commence à se rapprocher du Gouvernement. Le 9, Trauttmansdorff écrivait à l'Empereur que le pensionnaire De Cock qui, depuis plusieurs semaines, donnait des marques non équivoques du désir de voir finir la méfiance qui existait entre les Etats et le Souverain, semblait chargé d'atteindre ce but : il se présentait non seulement fréquemment chez le vice-président et chez les conseillers, et ne se cachait nullement du dessein qu'il avait (2). Le ministre plénipotentiaire consulte De Cock « sur lequel, dit-il, nous pouvons tout à fait compter aujourd'hui » ; il combine avec lui un plan pour réduire les représentants du clergé aux Etats (3). L'empereur se méfie ; il craint que sous la peau d'agneau ne se cache le loup (4).

---

(1) Cela appert de la lecture des procès-verbaux de la députation permanente des Etats, conservés aux Archives générales du Royaume, *Etats de Brabant*, Reg. 198 et 199.

(2) H. SCHLITTER, *Geheime Korrespondenz Josefs II mit... Trauttmansdorff, 1787-1789*. Vienne, 1902, p. 65.

(3) 29 avril 1788. *Geheime Korrespondenz*, p. 88.

(4) 13 mai 1788. *Geheime Korrespondenz*, p. 91.

Trauttmansdorff ne cesse de faire l'éloge de De Cock à l'empereur. C'est à De Cock qu'il doit tous ses succès contre les Etats ; « M. De Cock n'agit aujourd'hui que conjointement avec » nous, pour ramener ce lien si nécessaire entre le Souverain et » les Etats pour le bien du pays qu'il paraît désirer réellement... » J'aurais même répondu pour lui (1). »

Le vice-président Crumpipen partageait et encourageait la manière de voir du ministre. Au début de septembre 1788, il écrivait dans une note destinée au comte de Trauttmansdorff : « Il sera indispensable que S. E. daigne en parler aussi à M. De » Cock, ainsi que des faveurs et mitigations quelconques aux- » quelles elle serait portée, car cet homme nous est aussi utile » que nécessaire et important par ses conseils et par les notions » qu'il donne, et il est juste de le mettre au courant pour qu'il » puisse aussi se diriger selon (2). » Et plus loin il ajoutait : « J'avoue que le concert avec De Cock est indispensable avec » toutes sortes d'égards (3). »

Mais Joseph II n'avait alors pour De Cock que du mépris. Son caractère droit lui faisait mal juger le pensionnaire des Etats de Brabant. Aux demandes de faveurs pour De Cock, il répondait le 28 septembre 1788 : « Il n'y a que deux choses qui me répu- » gnent absolument : l'une, c'est d'acheter l'évêque d'Anvers, » l'autre de prendre à mon service le pensionnaire De Cock. » Car l'on peut et l'on doit profiter des fripons et des malheu- » reux qui tournent le manteau selon le vent, comme celui-ci » fait ; on peut même les payer, mais il ne faut jamais les em- » ployer ni leur accorder de la confiance (4). »

En novembre 1788, les Etats finirent par accorder les impôts sous la pression du ministre. De Cock avait poussé à cette capi-

(1) 27 mai 1788. *Geheime Korrespondenz*, pp. 95 et 96.

(2) Note pour S. E. le comte de Trauttmansdorff par le vice-président De Crumpipen, écrite de sa propre main, trouvée dans les papiers du Gouvernement. Publié à Bruxelles en 1791. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8°, n° 24), pp. 6 et 7.

(3) Même pamphlet, p. 130. L'authenticité de cette note est incontestable. M. H. Schlitter a publié un aide-mémoire de Crumpipen dans lequel on voit de Grez mettre de Cock parmi les « personnes sûres et affidées ». H. SCHLITTER, *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der belgischen Revolution*. Vienne, 1900, p. 107.

(4) *Geheime Korrespondenz*, p. 137. Trauttmansdorff défend De Cock contre ces attaques dans sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1788. (*Ibidem*, p. 142).



tulation. Il fut attaqué par un pamphlet en latin, en flamand et en français, intitulé: *Cantabat Gallus et Petrus flebat amare*.

Les Etats, soutien de la triste patrie,  
Séduits par un Decock et craignant pour leur vie  
Du traître Trauttmansdorff craignant les jurements,  
Nous ont enfin trahi et rompu leur serment.

La pièce, très médiocre comme la plupart de ces libelles, se termine par :

Le Cock, cet animal ennemi du Lion,  
Ne fera pas trembler le brave Brabançon (1).

En janvier 1789, un autre pamphlet l'accuse de tromper les Etats au moyen de fausses dépêches impériales et prétendait faussement, d'ailleurs, qu'il venait de recevoir la croix de l'Ordre de Saint-Etienne (2).

Le 23 février 1787, un nouveau libelle l'inculpe d'avoir ajouté trois articles au bas d'une dépêche impériale, d'accord avec le ministre plénipotentiaire, le vice-président Crumpipen et le général d'Alton, pour faire céder les Etats (3).

Il devient peu à peu le type du traître à la patrie (4). Il est curieux de lire une lettre anonyme qui lui est adressée et qui fut imprimée et répandue en mai 1789, à la veille de la réunion des Etats de Brabant.

Copie d'une lettre anonyme, datée de \*\*\*\*, le premier May 1789, adressée à M. De Cock, pensionnaire et greffier des Etats de Brabant.

« Monsieur,

» C'est à l'occasion de l'assemblée prochaine des Etats de  
» Brabant que je prétend non seulement de te remettre tes de-  
» voirs devant les yeux, mais de faire connaître à tout le monde

(1) *Geheime Korrespondenz*, p. 166.

(2) *Avis aux Etats*. Bruxelles, 1789. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8<sup>o</sup>, 11, 12. De Cock obtint cependant une faveur à cette époque: Joseph II accorda à chacune de ses deux sœurs une pension de 250 florins « qu'elles avaient obtenue de feu S. M. l'Impératrice ». *Geheime Korrespondenz*, p. 221.

(3) *Traduction d'un article inséré dans le Cronich-Bruxelles*, le 23 février 1789. s.l.n.d. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 11, n<sup>o</sup> 4.)

(4) *Lettre à M. le C. de XX membre de l'Etat noble du Hainaut à M. le C. de X membre de l'Etat noble de Brabant, en date du 1<sup>er</sup> avril 1789*. (Bibliothèque royale, Manuscrit 15953, f<sup>o</sup> 52.)

» tes trahisons et tes perfidies : quand cesseras-tu, malheureux !  
 » de persécuter mon infortuné pays, mes concitoyens, les tiens ?  
 » tes iniquités ne sont pas à leur comble ? oseras-tu encore pa-  
 » raître dans cette auguste assemblée ? y élever ta voix perfide,  
 » pour faire souscrire ces Pères de la Patrie, trop timides et trop  
 » complaisants, à leur propre honte et opprobre ? Garde toi  
 » bien, impie, de surpasser les bornes de ton pouvoir ! Songe  
 » que tu n'es qu'un salarié de cette illustre assemblée, et l'ins-  
 » trument dont elle se sert pour manifester ses résolutions ! que  
 » tu t'en éloigne donc et n'entre dans cette salle respectable,  
 » pour recevoir les ordres qu'on te prescrira, qu'avec le respect  
 » dû aux représentants d'une nation assemblée ; que tu ne te  
 » hasarde donc plus de vouloir haranguer ces personnes respec-  
 » tables, ni de les vouloir intimider par ta présence odieuse et  
 » conseils perfides. C'est ta maudite avarice qui a causé toutes  
 » les calamités qu'a soufferts et souffre encore la malheureuse  
 » Patrie. Le plan que tu as donné à Vienne pour bouleverser  
 » notre antique constitution, les mensonges dont tu t'es servi  
 » pour le faire parvenir aux ennemis de notre liberté ne sont  
 » plus une énigme, aussi bien que toutes les vues d'intérêt, qui  
 » t'ont fait agir depuis, soit pour, soit contre la patrie, maudit  
 » soit le jour où on t'accorda le titre de Brabançon, sans ce  
 » malheureux jour de combien de maux n'aurions-nous pas été  
 » préservés ! Je suis, etc. (1). »

Ainsi, De Cock devient la cause de tous les maux du pays : c'est lui qui a donné à Vienne le plan de reformes appliqué par Joseph II !

Le 14 mai suivant, De Cock fut pendu en effigie aux fourches patibulaires de Bruxelles.

Goetviel nous a conservé le récit de cet épisode de la guerre à coups de pamphlets :

« Le matin du 14 mai 1789, de bonne heure, lorsque les char-  
 » tiers des bières de Louvain allant de Louvain à Bruxelles,  
 » arrivèrent aux potences au lieu dit Terneyveldt, à une heure  
 » de Bruxelles, sur la chaussée de Louvain, aux potences de

(1) *Vomitif patriotique ordonné par un célèbre docteur de Bon Conseil du Haynaut*, s.l.n.d. (Archives générales du Royaume, 346, 60, p. 468. Autre édition. Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8<sup>o</sup>, 11, 19, p. 7.)

» justice, devant les places ordinaires d'exécution du prévôt  
 » général de la cour de Sa Majesté, dite La Verge Rouge,  
 » comme aussi aux places ordinaires d'exécution de droit du  
 » drossard de Brabant, ils trouvèrent pendu le portrait de  
 » M. Emmanuel De Cock imprimé en noir qui avait été dessiné  
 » et imprimé en 1787, à propos des affaires du pays dont nous  
 » avons suffisamment parlé ci-dessus (1). »

Deux pamphlets, qui ne varient que dans les termes, résumèrent les accusations portées contre lui en reproduisant le jugement fictif, en vertu duquel il avait été pendu en effigie (2).

On lui reprochait d'avoir donné à l'Empereur un plan de réformes dès 1784; d'avoir contribué à la suppression des couvents; d'avoir d'abord excité les Etats à la révolte, puis de les avoir fait plier devant le Gouvernement; d'avoir fait poursuivre une grande quantité de ses concitoyens, et entre autres, Van der Noot; d'avoir sollicité la suppression du Tiers Etat, etc., etc.

(1) Met den vroegen morgen van den 14 may 1789, zoo bevonden de voerlieden van de Lovensche Bieren, van Loven op Brussel, als zij kwaemen aengereden aen de Galgen in het Harre-eij-velt, eene ure van Brussel op den steenweg van Loven, aen de Galgen van justicie, voor de gewoonlijk gerecht plaetzen van den Provost Generael van het Hof van Z. M. gezeyd de roode roede, als ook de gewoonlijk gerecht plaetze van Recht voor den Drossard van Brabant, hangen de beeldenisse in swert gedrukt van den Heere Emanuel De Cock, die tot zijnen lof was geteekent ende in druk uytgegeven in't jaer 1787 over de landszaeken de welke men in dese beschrijvinge genoegzaam heeft aengethoont.

Maer ziet hoe de zaeken nu gaen, het gene gemaect was tot zijne Heer, dient tegenwoordig voor zijne schande ende oneer. Ende naer eenige daegen wird onder het volk zijn vonnis in druk uijtgegeven in dezer voegen:

Arrêt contre Emmanuel De Cock.

Arrêt rendu le 13 mai 1789 par le Grand Conseil patriotique de Brabant...

Bibliothèque royale, Manuscrit 15953, f° 53.

Le portrait en question avait été gravé par Antoine Cardon. Il en existe un bel exemplaire au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale.

(2) Copie de la sentence contre E.-M. De Cock, pensionnaire des Etats de Brabant, condamné à la potence à la place patibulaire, dite Terneyveldt, comme imposteur au Souverain et traître à la Patrie, exécuté en effigie le 14 mai 1789, s. l. n. d.

Copie de l'arrêt rendu le 13 mai 1789, par le Grand Conseil patriotique de Brabant, toutes chambres assemblées, contre le nommé Emmanuel De Cock, pensionnaire et greffier des Etats de cette province. s. l. n. d. Bibliothèque royale, V. H., 27149, n<sup>os</sup> 16 et 17.

« Pour réparation de quoi la Cour ordonne que le portrait en  
 » estampe de l'accusé soit transféré demain au Champ patibu-  
 » laire dit Ternyvelt, sur la route de Bruxelles à Louvain, pour  
 » y être et rester suspendu à la potence la plus prochaine du  
 » pavé, depuis le lever du soleil jusqu'au plus haut point du  
 » jour, avec cette inscription en grandissimes caractères,

EMMANUEL DE COCK  
 ARCHI-TRAITRE.

» Ordonne de plus à l'accusé de restituer pour être employé  
 » au soulagement des braves patriotes exilés ou fugitifs, tous les  
 » dons et présents qu'il a reçus à l'occasion de la révolution  
 » actuelle : savoir : des Etats de Brabant, une tabatière d'or,  
 » contenant une ordonnance de mille ducats, à recevoir au  
 » Comptoir des Etats, dans le département de Bruxelles, qu'il  
 » a reçu comme il a consté des comptes-rendus par le Receveur-  
 » Général, Sanchez d'Aguilard; 100 doubles souverains, et un  
 » écritoire en argent des Etats de Hainaut; 100 louis d'or et un  
 » étui d'or des Etats de Namur et 3 précieux tableaux du duc  
 » d'Aremberg. »

On publia son oraison funèbre (1); il y devient le fléau, la peste, l'exécration du genre humain; on chanta une *galgenliedeken*, une « chanson de la potence », en flamand, mais bien terre à terre, qui l'appelle « le pâtissier de la trahison de la patrie (2) ». On répandit la description d'un soi-disant tableau sur lequel on voyait l'ex-chancelier donner une bourse d'or à M. De Cock habillé en costume de pensionnaire, qui, tourné du côté des Etats, leur rit au nez (3).

Cependant, les Etats semblent s'être méfiés de De Cock à ce moment. Le vice-président Crumpipen l'ayant convoqué chez lui, De Cock lui écrivit « qu'il regrettait vivement de devoir lui

(1) *Oraison funèbre*, s. l. n. d. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8°, n° 18.)

(2) *Galgenliedeken ofte ontlitinge van den beruchten Cock of pastey-bakker der oer-aederye van het vaederland, gewonnenist ende gerecht 14 Mey 1789*, s. l. n. d. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8°, n° 19.)

(3) *Tableau. L'honneur et la Gloire des Etats du Brabant*. s. l. n. d. (Bibliothèque royale, V. H. 27149, 8°, n° 20.)

» faire savoir qu'il n'avait pas obtenu la permission de ses Maîtres... d'aller le voir et que, pour cette raison, il ne pouvait se rendre auprès de lui (1). »

Mais, cela ne dura pas. Malgré tout, De Cock se maintenait, reprenait ses habitudes, et Trauttmansdorff, en juin 1789, traitait directement avec lui et le faisait venir chez lui (2).

Goetviel rapporte à la date du 19 juin 1789 que le bruit courait alors que le greffier et pensionnaire des Etats de Brabant, Emmanuel-Marie De Cock, venait d'être nommé membre du Conseil royal du Gouvernement. « Il doit bien avoir collaboré » aux entreprises du Gouvernement, remarque-t-il, pour obtenir » un pareil avancement (3). »

Le ministre plénipotentiaire avait, ce jour, congédié les Etats de Brabant. Le pensionnaire avait dû remettre les greffes au Commissaire impérial ainsi que les caisses qui se trouvaient à l'hôtel-de-ville (4). De ce fait, ses fonctions avaient cessé

Trauttmansdorff s'employait à le faire entrer dans la nouvelle organisation financière, qui devait remplacer les services des Etats. Il eût voulu le mettre à la tête de celle-ci (5), ou tout au moins le faire nommer receveur général (6), et lui confier le soin de réaliser les réformes qui s'imposaient dans ce domaine.

Joseph II finit par y consentir ; il le mit à la tête de cette administration, lui accorda le titre de conseiller au Conseil des Finances (7), et lui demanda un plan pour les réformes.

Il est probable que De Cock se sera enfui lors du triomphe de la révolution brabançonne.

Il revint avec les gouverneurs généraux autrichiens. Nous le retrouvons comme conseiller au Conseil des domaines et finances, attaché à la Jointe des Administrations et au Comité du Séquestre (8).

(1) H. SCHLITZER, *Die Regierung Joseph II in den österreichischen Niederlanden*, I. Theil. Vienne, 1900, p. 90.

(2) Archives générales du Royaume. *Etats de Brabant*. Reg. 199, 8 juin 1789.

(3) *Bibliothèque royale*, Manuscrit 15953, f° 73.

(4) *Geheime Korrespondenz*, pp. 273 et 274.

(5) *Ibidem*, p. 282.

(6) *Ibidem*, p. 297.

(7) *Ibidem*, pp. 284, 295 et 682.

(8) *Calendrier de la Cour*. Bruxelles, 1792, p. 63.

Les pamphlets font encore mention de lui sporadiquement. Celui qui publia en 1791 le rapport du vice-président Crumpipen au comte de Trauttmansdorff du 24 septembre 1788, renferme la note suivante :

« Un homme traître à son pays est toujours à même de donner » des notions subreptices... De Cock continue certainement à » donner des notions, car les moyens qu'emploie le Gouverne- » ment sont toujours les mêmes (1). »

Le *Voyage de Sainte Dymphne à Bruxelles* (2), qui date de la même année, lui est favorable : De Cock y est dit avoir été de tout temps l'ami de Jérôme le Bonsens.

Lors de la conquête de la Belgique par les armées françaises, le conseiller des domaines et des finances se retira en Autriche, où il mourut à Brunn en Moravie, le 29 novembre 1796 (3).

Il est probable que De Cock fut un de ces patriotes — tel encore le graveur général Van Berckel — qui considéraient l'empereur d'Autriche comme leur Souverain légitime ; qu'il combattit le mouvement révolutionnaire qu'il avait lui-même déclanché, lorsqu'il s'aperçut que la révolution allait trop loin, et qu'il s'expatria lors de la conquête française pour suivre le seul gouvernement qu'il pouvait reconnaître dans son pays.

VICTOR TOURNEUR.

---

(1) *Voy.* p. 7, n. 2.

(2) *Voyage de Sainte Dymphne à Bruxelles, ou histoire véritable de la conversion de nos Seigneurs les Etats de Brabant.* A Bréda, 1791, p. 37.

(3) [J. DE TROOZ], *La famille de Cock.* Louvain, 1892, p. 11.



EMMANUEL-MARIE DE COCK